

L'ajournement

● (1840)

Notre excellent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déjà demandé à des hauts fonctionnaires de son ministère d'évaluer les risques pour la santé. Les résultats de l'enquête seront communiqués sous peu au ministère de la Consommation et des Corporations et au ministère de l'Environnement. On établira des programmes nationaux aux fins de cette enquête en vue de résoudre les problèmes médicaux et environnementaux.

Le problème de la dioxine a une portée à la fois nationale et internationale. Des mesures visant à en restreindre l'utilisation sont prises à l'heure actuelle aux États-Unis, en Suède et en Ontario. Le gouvernement fédéral est parfaitement au fait de ces travaux. L'expérience d'autres pays va servir à l'avenir à l'établissement de programmes fédéraux.

Au Canada, les efforts pour réduire le déversement de dioxine dans l'environnement se poursuivent depuis 1983, à la suite des recommandations d'un comité consultatif d'experts

sur les dioxines établi par les ministres d'alors de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Environnement.

Un groupe de travail ministériel formé récemment examine les résultats obtenus jusqu'ici sur les niveaux de dioxine dans les effluents des usines de pâtes et papiers. Ce groupe d'experts recommandera des programmes pour régler le problème. Selon les besoins, des programmes seront mis en oeuvre par le ministère de la Consommation et des Corporations pour répondre aux inquiétudes que pose le contact avec ces produits.

Nous espérons être bientôt en mesure d'annoncer les résultats de ces enquêtes.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)